



BUDGET PRIMITIF 2021

Note de présentation

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021

COMMUNE DE MONTATAIRE

BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire

<u>I. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2021</u>	pages 3 & 4
1. Un contexte national perturbé	
2. Le cadre local d'élaboration du budget primitif	
<u>II. Le projet politique municipal traduit dans le budget 2020</u>	pages 5 & 6
1. Un service public communal pour répondre aux besoins de tous les Montatairiens	
2. Les agents municipaux, artisans du service public	
3. Des investissements de proximité	
<u>III. Le budget primitif 2020</u>	page 7
A. <u>La section de fonctionnement</u>	pages 7 à 18
1. Les recettes réelles de fonctionnement	
2. Les dépenses réelles de fonctionnement	
3. L'autofinancement	
B. <u>La section d'investissement</u>	page 18
1. Les recettes d'investissement	
2. Les dépenses d'investissement	
<u>IV. Le budget annexe lotissement - Les Tertres</u>	page 19
<u>V. Annexe</u>	page 20 à 21

I. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2021

1. Un contexte national perturbé

Comme indiqué dans le rapport de présentation des orientations budgétaires (ROB), présenté lors de la séance du conseil municipal du 08 février 2021, le budget primitif 2021 a été préparé après une année éprouvante pour les individus et pour les collectivités qui ne cessent de pallier les insuffisances de l'Etat, dans un contexte de crise sanitaire, avec toutes ses conséquences économiques et sociales.

En 2020, le nombre d'allocataire du RSA a bondit de 7,5% et la perspective d'une crise sanitaire qui se prolonge laisse craindre une plus forte augmentation de la précarité pour les années à venir. Prenant prétexte du COVID-19, les grandes entreprises licencient au profit des actionnaires et d'une économie toujours plus financiarisée. Pas un jour ne passe sans que l'actualité ne soit marquée par l'annonce de centaines voire de milliers de suppressions d'emplois. L'exemple le plus marquant étant celui de Sanofi ou plutôt « Sanofric », première entreprise pharmaceutique française qui a distribué 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2020, mais supprime des centaines d'emplois dans la recherche alors même que le groupe a échoué dans la course au vaccin.

L'obsession de la rentabilité financière n'est pas sans conséquence sur les collectivités territoriales. La doctrine néolibérale qui anime les gouvernements successifs les entraîne à mener des politiques avec pour seule boussole la baisse de la dépense publique. Toujours pointées du doigt, les collectivités territoriales sont les bouc-émissaires de cette kabbale d'austérité budgétaire. Accusées d'être trop dispendieuses, les communes subissent une baisse drastique de leurs recettes. Ainsi la commune de Montataire a perdu 1,6 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement en 6 ans. Pour la première fois, la DGF sera nulle, c'est à dire que l'Etat ne compensera plus les charges qu'il a transféré aux communes, rupture historique du contrat de décentralisation qui lie les communes et l'Etat.

Depuis plusieurs années, avec les réformes successives des finances publiques et de la fiscalité locale : suppression de la taxe d'habitation, suppression de la DGF, transfert de la fiscalité des entreprises, les communes se retrouvent complètement dépossédées de la maîtrise de leurs recettes et donc de leurs dépenses. C'est une atteinte profonde au principe constitutionnel de l'autonomie des communes.

Dans le contexte évoqué de crise sanitaire, économique et sociale, où les collectivités sont en première ligne de la réponse aux besoins des habitants, la nécessité de développer les services publics n'a jamais été aussi forte. Surmonter les enjeux d'aujourd'hui et de demain tant sociaux qu'environnementaux passera par des politiques publiques ambitieuses.

A Montataire, cela se traduit en 2021, par la mise en place de nouvelles politiques publiques en matière d'alimentation, d'accès au numérique, de lutte contre la précarité, des investissements structurant pour le territoire (avenue Croizat, terrain de football synthétique), tout en maintenant un haut niveau de service public dans un contexte budgétaire contraint.

2. Le cadre local d'élaboration du budget primitif

A Montataire, au 1^{er} janvier 2021, la population municipale est de 13 420 habitants. Selon les derniers chiffres de l'Insee, ~~à Montataire le nombre de ménages fiscaux imposés est de 4797 (35%), le revenu médian se situe autour de 13 300 € (9600 € dans le quartier des Martinets) et le taux de pauvreté s'élève à 28% (contre 15% en France métropolitaine).~~ Les besoins sociaux et les besoins en services publics sont donc particulièrement importants.

En termes de recettes, conformément aux engagements pris, la Municipalité n'augmente pas, pour 2021, les taux d'imposition des taxes communales.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Municipalité s'est attachée depuis plusieurs années à en maîtriser l'évolution ; alors que l'offre de services à la population n'a cessé de se développer.

Pour mémoire, l'évolution moyenne des charges de gestion a été de :

- période 2015 - 2016 : - 1,90 %
- période 2016 - 2017 : + 1,63 %
- période 2017- 2018 : - 0.91 %
- période 2018- 2019 : - 1,68 %

Le budget primitif 2021 est présenté avec une prévision d'évolution de -1,22% (hors charge de la dette) par rapport au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2021 s'élève à **33,33 millions d'euros** (mouvements d'ordre et réels) :

- 23.043.042 euros en fonctionnement
- 10.291.798 euros en investissement.

II. Le projet municipal traduit dans le budget 2021

1. Un service public communal fort pour répondre aux besoins de tou.te.s les Montatairien.ne.s

En dépit du contexte budgétaire contraint, et parce que les habitants sont de plein fouet touchés par les impacts de la crise sanitaire, tant sur les plans économiques que sociaux, la municipalité souhaite maintenir un service public communal fort.

Ce budget 2021 est également le premier budget de la mandature 2020-2026 et verra les premières réalisations du projet municipal se concrétiser.

C'est ainsi que la Municipalité souhaite mettre en place une véritable politique du mieux manger à destination des enfants de la commune. Il s'agit d'améliorer la qualité de la restauration scolaire, en favorisant les produits d'origine biologiques et locaux et en s'engageant dans une démarche éco-responsable (avec la limitation de l'usage des plastiques). La Municipalité est aussi attentive aux personnes retraitées et travaille à la mise en place d'un service de portage de repas à domicile.

Pour faire face aux besoins des plus fragiles, et parce que la solidarité est dans l'ADN de Montataire, une refonte des aides facultatives du CCAS est en cours. Elle permettra de pouvoir mieux répondre aux besoins des habitants de la commune, de diversifier les aides et les bénéficiaires.

Par ailleurs, la lutte contre la fracture numérique est un véritable enjeu : la Municipalité fait le choix d'investir cette thématique et de se doter des outils et moyens adéquats.

A noter que le budget 2021 se prépare, alors que la ville a été labellisée « cité éducative » mais que les éléments financiers n'ont pas encore été communiqués par l'Etat.

Enfin, la Municipalité fait le choix de maintenir au même niveau son soutien aux associations locales, socio-éducatives, culturelles et sportives, et celles concourant au développement du lien social. Le monde associatif a en effet été durement frappé par la crise sanitaire.

2. Des investissements d'avenir, durables et de proximité

Pour l'année 2021, en ce début de mandat 2020-2026, la Municipalité fait le choix de consacrer l'investissement à deux types d'opérations.

Les grandes opérations d'avenir, tout d'abord structurantes, qui ont pour objet de profiter aux plus grand nombre de Montatairien.ne.s, comme le réaménagement total de l'Avenue Ambroise Croizat et la création d'un terrain de football en synthétique et vestiaires.

En parallèle, la Ville choisit de réaliser des opérations de maintenance du patrimoine concourant au développement durable et engendrant, dans le temps, des économies d'énergie (isolation de la crèche, éclairage et toitures d'équipements sportifs, rénovations dans les écoles ...).

Enfin, la préservation et l'amélioration du cadre de vie reste une priorité de la Municipalité (mise en sécurité des murs de soutènement, mis en accessibilité des voiries, création d'un parking mairie annexe Jean-Jaurès).

Les principaux investissements 2021 sont les suivants :

- **Sports :**
 - Création d'un terrain synthétique, d'un city stade et construction d'un vestiaire à Armand Bellard : 1.311.500 €
 - Travaux de changement de toiture et d'éclairage au gymnase Michel Bouchoux : 137.000 €
 - Travaux de changement de l'éclairage au stade Kléber Sellier : 48.000 €

- **Voirie :**
 - Réaménagement de l'avenue Ambroise Croizat : 640.000 €- BP 2022 : 1.296.000 €
 - Travaux Déportés -Jaurès : 80.000 €
 - Travaux de voirie Ecole Jean Jaurès : 25.000 €
 - Mise en sécurité des murs de soutènement : 286.000 € (opération totale 1.054.000 € lissé sur plusieurs années)
 - Création d'un parking aménagé à la mairie annexe rue Jean Jaurès : 110.000 €
 - Création d'un parking sécurisé à la résidence autonomie : 28.400 €

- **Bâtiments et accessibilité :**
 - Isolation thermique et changement des huisseries à la crèche : 213.400 €
 - Remplacement des menuiseries à la résidence autonomie Maurice Mignon : 220.002 €
 - Travaux de mise en sécurité à l'espace Fernand Léger (locaux mis à disposition de Jade) : 69.000 €
 - Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (Adap) : 200.000 €
 - Accessibilité de la voirie (Pave) : 50.000 €

- **Ecoles :**
 - Remplacement des menuiseries à l'école Jean Jaurès : 48.000 €
 - Remplacement des menuiseries à l'école Bambier : 65.000 €
 - Changement des Stores à l'école Paul Langevin : 27.700 €

III. Présentation du budget primitif 2021

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de cette section sont estimées à 21.986.071 euros et sont en stagnation, +0,48% par rapport au budget 2020 mais elles sont en baisse de - 1.5% par rapport au compte administratif 2019.

		2016	2017	2018	2019	BP 2020	BP 2021
		CA				BP	
	Recettes de fonctionnement (Hors Produits financiers, Provision, cessions et résultat)	22 659 180	22 892 871	22 449 991	22 319 799	21 880 927	21 986 071
	Variation	0,65%	1,03%	-1,93%	-0,58%	-1,97%	0,48%
	Attribution de compensation	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 449 830	11 449 830
	Variation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,33%	0,00%
	Recette de fonctionnement hors AC	11 171 533	11 405 224	10 962 344	10 832 152	10 431 097	10 536 241
	Variation	1,32%	2,09%	-3,88%	-1,19%	-3,70%	1,01%
013	Atténuation de charges	261 208	248 848	179 097	85 410	94 000	126 000
	Variation	18,41%	-4,73%	-28,03%	-52,31%	10,06%	34,04%
70	Produits des services	658 923	696 329	719 273	709 104	628 083	638 550
	Variation	0,47%	5,68%	3,29%	-1,41%	-11,43%	1,67%
73	Impôts et taxes	5 601 187	5 646 385	5 691 043	5 519 524	5 506 861	5 393 208
	Variation	4,06%	0,81%	0,79%	-3,01%	-0,23%	-2,06%
74	Dotations et participations	4 166 439	4 066 526	3 890 064	3 964 137	3 818 829	3 989 683
75	Autres produits de gestion courantes	465 043	475 077	381 959	387 649	378 000	381 000
	Variation	19,70%	2,16%	-19,60%	1,49%	-2,49%	0,79%
77	Produits exceptionnelles (Hors cession)	18 732	272 058	100 908	166 328	5 324	7 800
	Variation	12,26%	1352,34%	-62,91%	64,83%	-96,80%	46,51%

a) Chapitre 73 - les impôts et taxes

Produit des 3 taxes locales

	2 016	2 017	2 018	2 019	2020-Bases			2 021	Variations	
					Prévisionnelles	Notifiées	Auto-liquidées	Prévisionnelles	2021/Auto-liquidées	
					BP	1259 COM	CA	BP	2020	
Bases nettes										
Taxe d'habitation	8 833 975	8 870 606	9 035 016	9 255 284	9 349 394	9 387 000	9 353 995	9 346 105	- 7 890	-0,08%
Taxe Foncière Bâtie	12 802	12 886	12 590	12 322	12 414	11 673 000	12 090 397	12 090 397	+0	+ 0,00%
Taxe Foncière Non Bâtie	51 536	52 095	52 705	54 357	54 200	67 900	71 765	71 765	+0	+ 0,00%
Taux votés										
Taxe d'habitation	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	+0	+ 0,00%
Taxe Foncière Bâtie	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	+0	+ 0,00%
Taxe Foncière Non Bâtie	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	+0	+ 0,00%
Produits										
Taxe d'habitation	715 551	718 519	731 836	749 678	757 301	760 347	757 673	757 035	- 638	-0,08%
Lissage			-48	-42			-36			
Taxe d'habitation après lissage	715 551	718 519	731 788	749 636	757 301	760 347	757 637	757 035	- 602	-0,08%
Taxe Foncière Bâtie	4 401 337	4 430 398	4 328 570	4 236 578	4 268 054	4 013 177	4 156 679	4 156 679	+0	+ 0,00%
Lissage		-18	4 432	-8 134			-2 214			
Taxe Foncière Bâtie après lissage	4 401 337	4 430 380	4 333 002	4 228 444	4 268 054	4 013 177	4 154 465	4 156 679	+2 214	+ 0,05%
Taxe Foncière Non Bâtie	42 321	42 780	43 281	44 638	44 509	55 759	58 933	58 934	+1	+ 0,00%
Lissage										
Taxe Foncière Non Bâtie après lissage	42 321	42 780	43 281	44 638	44 509	55 759	58 933	58 934	+1	+ 0,00%
TOTAL après lissage	5 159 209	5 191 679	5 108 071	5 022 718	5 069 864	4 829 283	4 971 035	4 972 648	+1 613	+ 0,03%

La commune n'a pas encore reçu la notification des bases fiscales. La ville a donc prévu dans l'attente, un montant de recettes sur l'année 2020 considérant le manque de visibilité sur les impacts budgétaires de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2021, la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes est compensée à l'identique par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. À la suite de ce transfert, la recette sera figée.

D'autre part, dans le cadre de la loi de finances, l'Etat a diminué de moitié la taxe sur le foncier bâti industriel en réduisant les bases. La perte de recettes pour la ville sera compensée par L'Etat mais selon le niveau de taux du foncier bâti global « ville + département » de 2020.

Sur le plan local, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux conformément aux engagements de la municipalité.

Pour rappel, les taux communaux des taxes étaient les suivants :

Taux des taxes ménages	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation (TH)	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%
Taxe sur le foncier non bâti	82,12%	82,12%	82,12%	82,12	82,12

En 2021, pour la Taxe sur le foncier bâti, le taux départemental (21,54%) viendra s'additionner au taux communal (34,38%) conformément à la réforme de la taxe d'habitation.

Taux communaux tenant compte du futur transfert de la part du foncier bâti du département

Calcul du taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 :

34,38% + 21,54% = 55,92 %

Taux communal TFPB 2020 + Taux départemental TFPB 2020 = Taux communal TFPB 2021

Un mécanisme de neutralisation est mis en place par le biais « d'un coefficient correcteur » entre la recette de la taxe d'habitation initialement perçue par la ville et celle résultant du transfert de la taxe foncière départementale.

Ce « coefficient correcteur » permettra de compenser ou prélever les montants à prendre en compte.

Les taux de fiscalité seront donc les suivants :

Taux des taxes ménages	2020	2021
Taxe d'habitation (TH)	8,10%	8,10%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	34,38%	55,92%
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	82,12%	82,12%

Les prévisions des recettes fiscales 2021 s'élèvent à 4.972.648 € dans l'attente d'informations complémentaires et de la réception de l'état 1259 de fiscalité.

b) Chapitre 74 – les dotations et participations

- La dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité urbaine (DGF et DSU) :

Pour rappel, la ville de Montataire a perdu en cumul sur la période 2013-2020, 1.600.000 euros de dotation forfaitaire par rapport aux six années du mandat précédent. Pourtant, la dotation globale de fonctionnement avait pour partie l'objectif de financer les transferts de compétence de l'Etat vers les collectivités locales. Il est très probable que la dotation globale de fonctionnement 2021 de la ville soit « négative » après application d'un écrêtement. C'est pourquoi, il est prévu un montant nul sur le budget 2021.

Tableau - baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2013 et 2020 :

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 628 623 €	1 467 294 €	1 006 737 €	568 282 €	266 744 €	203 359 €	112 457 €	34 502 €
EVOLUTION ANNUELLE		-161 329 €	-460 557 €	-438 455 €	-301 538 €	-63 385 €	-90 902 €	-77 955 €
EVOLUTION CUMULEE		-161 329 €	-621 886 €	-1 060 341 €	-1 361 879 €	-1 425 264 €	-1 516 166 €	-1 594 121 €

Pour rappel, la dotation de solidarité urbaine ne se substitue pas à la DGF mais vise à réduire les inégalités entre les communes dans des conditions de vie plus difficile, où il existe des quartiers politiques de la ville et à assurer une plus grande équité entre les citoyens qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité.

La DSU fait l'objet d'une majoration en fonction du rang de classement des communes défavorisées.

En 2020, la ville est classée au 51ème rang parmi les 693 communes qui comptent plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU, classement identique à 2019. Ce classement s'explique par la faiblesse des bases fiscales communales et les revenus modestes de la population. La ville bénéficie d'une progression de sa DSU du fait que 28% de sa population est en quartier prioritaire de la ville.

Est retenu au budget 2021, une DSU de 2.761.007 € équivalente par rapport à l'année 2020 par hypothèse prudente et en attente de sa notification.

Tableau – évolution de de la dotation de solidarité urbaine entre 2013 et 2020 :

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 551 189 €	1 647 831 €	1 950 016 €	2 259 717 €	2 448 319 €	2 563 311 €	2 659 718 €	2 761 007 €
EVOLUTION ANNUELLE		96 642 €	302 185 €	309 701 €	188 602 €	114 992 €	96 407 €	101 289 €
EVOLUTION CUMULEE		96 642 €	398 827 €	708 528 €	897 130 €	1 012 122 €	1 108 529 €	1 209 818 €

- les allocations compensatrices :

Les allocations compensatrices sont des dotations versées par l'Etat, en contrepartie des décisions d'exonérations décidées par lui au fur et à mesure des lois de finances successives ; elles jouent le rôle de variables d'ajustement. Elles ne nous ont pas encore été signifiées mais sont prévues au même niveau de notification de l'année 2020 soit 278.804 euros.

- l'enveloppe du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

La commune a prévu une inscription à hauteur du montant notifié de l'année 2020 soit 221.241 euros.

- l'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Elle s'élève à 11.449.830 euros. Elle a remplacé l'ancienne taxe professionnelle, transférée à l'intercommunalité sous le nom de « cotisation économique territoriale ». Elle est figée depuis 2011 et représente près de 52% du budget de fonctionnement de la commune. Elle fait l'objet de diminution en cas de transfert de compétences vers l'intercommunalité.

- Le fonds de garantie de recettes

Dans le cadre des mécanismes de soutien aux collectivités dans un contexte de crise sanitaire, l'Etat a institué dans la loi de finance rectificative, une compensation pour les collectivités qui perdraient des recettes en 2020 par rapport aux moyennes des recettes encaissées entre 2017 et 2019. Un acompte prévisionnel a été versé au cours de l'année 2020 pour un montant de 9.471 €. Le calcul définitif vient d'être communiqué à la ville et le solde est d'un montant de 109.761€. Ce montant a fait l'objet d'un rattachement comptable à l'année 2020 conformément aux dispositions de l'Etat.

Une extension de ce dispositif de la loi de finances rectificative 2020 est prévue en cas de pertes de recettes subies en 2021. En revanche, les recettes domaniales (chapitres 703 et 7337), ne seront plus prises en compte dans le périmètre de référence dans la mesure où le confinement serait réduit.

c) Chapitres 70-73-74-75-77 – les produits des services, du domaine et les subventions

Il s'agit des produits des services (crèche, multi accueil, accueils de loisirs, restaurants scolaires, ateliers...) et du domaine (loyers par exemple), des subventions et participations diverses, du produit de diverses taxes (droits de mutation, taxe sur la publicité...), des produits financiers et exceptionnels. Ils sont estimés à 2.296.136 millions d'euros contre 2.182.495 millions d'euros au budget primitif 2020.

Globalement, les recettes totales de fonctionnement sont en stagnation par rapport au budget 2020. Les produits des services sont en légère augmentation malgré la diminution prévue des recettes des prestations de la crèche et du multi accueil (-61.000 €). Les recettes des restaurants scolaires quant à eux sont prévues à la hausse pour un montant de 42.000 € en adéquation avec les réalisations antérieures ainsi que les participations des familles pour les classes découverte (+15.000 €), plus nombreuses cette année.

Pour information, les recettes apparaissent en hausse depuis la présentation du DOB le 08 février 2021 uniquement en lien avec l'inscription au budget de financement pour des créations de postes relatives à la mise en place d'un adulte relais, d'un conseiller numérique et d'un animateur numérique selon les orientations municipales des élus. Des financements de l'Etat et des financements Européens pour un montant global de 51.750 € ont été intégrés à cet effet au budget 2021. D'autre part, l'Etat a mis en place des aides exceptionnelles concernant le financement des dépenses de personnel pour les apprentis (+ 9.000 €).

Par ailleurs, des recettes en année pleine pour les loyers des commerçants ont été prévues. Cependant, ces recettes sont susceptibles d'être moindre. En effet, la municipalité a en effet fait le choix de soutenir les commerçants, installés dans les bâtiments communaux, impactés par la fermeture de leur établissement, en annulant leurs loyers.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de gestion de la section de fonctionnement s'élèvent à 20.783.706 € (hors charge de la dette), soit en diminution de - 1,21 % par rapport au budget primitif 2020.

a) Chapitre 011 – les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 5.494.591 euros et représentent 26 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont présentées avec une diminution de -2,27% par rapport au budget 2020. En effet, pour le budget 2021, les élus ont fixé via la lettre d'orientation budgétaire l'objectif de réduction des charges à caractère général à 2% des dépenses réalisées en 2019. Les orientations budgétaires et les efforts des services ont permis la réalisation d'actions nouvelles décidées par la municipalité. Il s'agit principalement de l'amélioration de la restauration municipale sur l'année 2021 (+86.000 €). Parallèlement, la ville a dû prévoir des crédits supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire (+49.000 € médecine préventive et produits d'entretien). Le montant des dépenses a été également modifié depuis la tenue du DOB le 08 février pour un montant total de 11.200 €, 1.200 € d'ajustement de crédits pour des dépenses de prestations de service pour la lecture publique et un montant de 10.000 € pour la lutte contre l'habitat indigne.

b) Chapitre 012 – les charges de personnel

Pour le budget 2021, les frais de personnel d'un montant de 13.220.000 euros représentent 63 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le budget des dépenses de personnel a été modifié depuis la tenue du débat d'orientation budgétaire. En effet, des créations de postes financées concernant la mise en place d'un adulte relais au pôle social au 01 mai 2021, d'un conseiller numérique et d'un animateur numérique au centre social au 01 avril 2021, ont été intégrées au budget primitif 2021.

D'autre part, la ville a mis en place un plan de dé-précarisation des emplois dont le temps de travail est inférieur à 17H30 - 31 agents sont concernés par ce dispositif.

Tableau - évolution des dépenses de personnel de 2014 à 2020, évolution de CA à CA :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prévisionnel	BP 2021
Dépenses en millions d'euros	12 853	13 025	12 708	12 558	12 309	13 220
Variation		+ 1,34%	-2,44%	-1,18%	-1,98%	

Par ailleurs, pour l'année 2021, les dispositions de l'Etat sont les suivantes :

Mesures générales :

- gel du point d'indice de la fonction publique, valeur de l'indice 100 : 56,2323 € valeur inchangée depuis le 01 /02/2017
- augmentation du SMIC au 01/01 : 10,25 € +1,1%
- cotisations patronales identiques

Mesures catégorielles :

- revalorisation indiciaire des catégories C, une partie des A (assistants socio-éducatifs, éducateurs, éducatrices de jeunes enfants.)

Il est prévu de contenir la masse salariale à un niveau de 2% maximum par an.

Il est à noter plusieurs départs à la retraite sont enregistrés pour 2021 mais il devient de plus en plus difficile de prendre des mesures de réorganisation interne dans la mesure où la Ville déploie des efforts depuis de nombreuses années (les dépenses de personnel de 2020 sont équivalentes à 2013) et tant les besoins des habitants et la demande sociale sont forts surtout dans un contexte de crise sanitaire mettant au premier plan les services de proximité.

La ville étudie à cette occasion tout changement organisationnel à l'occasion des départs à la retraite. Deux postes ne seront pas remplacés sur l'année 2021. Il s'agit d'un emploi de chargé des installations sportives au service des sports et un emploi de monteur cadreur vidéo au sein du service communication.

Afin de reconnaître les efforts des agents municipaux exerçant des missions essentielles de service public et ayant fourni des efforts de réorganisation de service et de réorganisation des missions, la nouvelle municipalité a décidé de procéder à une revalorisation de l'ensemble des agents de la catégorie C et certains agents de catégorie B dotés de faibles indices de rémunération à hauteur de 50 € bruts mensuels. Cette revalorisation devait intervenir au plus tôt en juillet 2020 mais elle a été reportée en septembre 2020 du fait de la crise sanitaire.

Depuis la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en 2017 par transposition du régime antérieur, les primes n'avaient pas évolué alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a diminué sous l'effet conjugué du freinage des carrières, de la hausse des cotisations retraites et du gel du point de la fonction publique.

Le coût pour une année pleine pour les agents de catégorie C et B représente la somme globale de 180.000 € + 50.000 € pour l'ensemble des agents contractuels,

Si la collectivité n'avait pas à subir les réductions de ressources imposées par l'Etat, elle pourrait répondre à 20 à 25 besoins réels d'emplois, ceux non remplacés par contrainte budgétaire et ceux répondant aux besoins de la population. Ces besoins tous confondus représentent un coût moyen de 600.000 euros pour 20 emplois.

c) Chapitre 65 – les charges de gestion courante

Les charges de gestion sont de 1.987.971 euros, représentant 10% des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre 65 concerne à la fois pour partie :

- les subventions de fonctionnement attribuées aux associations par le conseil municipal au même niveau que 2020, soit 988.550 euros.
- les participations versées aux syndicats intercommunaux (piscine, base de loisirs), soit 779.698 euros, montant identique par rapport à l'année 2020
- les frais de mission et de formation des élus, soit 8.900 euros montant supérieur au budget primitif 2020 (prise en compte des frais de garde des élus afin de pouvoir se rendre aux réunions municipales)
- les indemnités des élus.

d) Chapitres 22 et 67 - les charges exceptionnelles et dépenses imprévues

Les crédits de 81.144 euros de ces chapitres concernent essentiellement les subventions exceptionnelles, les bourses et prix et les dépenses imprévues. Leurs montants sont en baisse de 43.704 € par rapport au budget primitif 2020.

Evolution des Charges de gestion

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 2021 / BP 2020	
							€	%
011 Charges à caractère général	5 004 226	5 189 699	5 266 350	5 168 198	5 622 075	5 494 591	- 127 484	-2,27%
<i>Evolution</i>	-3,72%	3,71%	1,48%	-1,86%	8,78%	-2,27%		
012 Frais de personnel	12 853 137	13 025 293	12 708 045	12 558 623	13 188 000	13 220 000	+ 32 000	+ 0,24%
<i>Evolution</i>	-1,28%	1,34%	-2,44%	-1,18%	5,01%	0,24%		
014 Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	+ 0	NC
65 Autres charges de gestion	2 147 085	2 105 936	2 125 598	2 088 923	2 102 383	1 987 971	- 114 412	-5,44%
<i>Evolution</i>	-0,05%	-1,92%	0,93%	-1,73%	0,64%	-5,44%		
Sous total : charges de gestion courante	20 004 448	20 320 928	20 099 992	19 815 744	20 912 458	20 702 562	- 209 896	-1,00%
<i>Evolution</i>	-1,77%	1,58%	-1,09%	-1,41%	5,53%	-1,00%		
67 Charges exceptionnelles	87 506	97 677	132 277	75 847	85 300	56 650	- 28 650	-33,59%
<i>Evolution</i>	-24,78%	11,62%	35,42%	-42,66%	12,46%	-33,59%		
68 Provision perte produit TP	0	0	0	0	0	0	+ 0	NC
Sous total : charges exceptionnelles, provisions	87 506	97 677	132 277	75 847	85 300	56 650	- 28 650	-33,59%
<i>Evolution</i>	-24,78%	11,62%	35,42%	-42,66%	12,46%	-33,59%		
Total charges gestion, exceptionnelles, provisions	20 091 954	20 418 605	20 232 269	19 891 591	20 997 758	20 759 212	- 238 546	-1,14%
<i>Evolution</i>	-1,90%	1,63%	-0,91%	-1,68%	5,56%	-1,14%		
66 Charges financières	55 984	81 900	73 822	68 546	75 000	70 000	- 5 000	-6,67%
<i>Evolution</i>	-4,07%	46,29%	-9,86%	-7,15%	9,41%	-6,67%		
Sous total : charges financières	55 984	81 900	73 822	68 546	75 000	70 000	- 5 000	-6,67%
<i>Evolution</i>	-4,07%	46,29%	-9,86%	-7,15%	9,41%	-6,67%		
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	39 549	24 494	- 15 055	-38,07%
Total général	20 147 938	20 500 505	20 306 091	19 960 137	21 112 307	20 853 706	- 258 601	-1,22%
<i>Evolution</i>	-1,91%	1,75%	-0,95%	-1,70%	5,77%	-1,22%		

e) L'annuité de la dette

Le montant de l'annuité passe de 453.359 euros en 2020 à 520.105 euros en 2021. En effet, la ville a contracté un emprunt pour permettre le financement des acquisitions de terrains nécessaires sur le budget ville. Le montant de l'emprunt réalisé en 2014 était de 700.000 € avec un début de remboursement du capital en 2021.

Quant au montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser), il s'élève à 4.829.952 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021 contre 5.216.185 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020.

Le ratio dette par habitant pour la ville s'élève à 360 euros contre 886 euros pour les villes de la même strate (source DGCL : *Les collectivités locales 2018 en chiffres*).

Etat de la dette engagée au 1er janvier 2021

ANNEE	En cours au 1er janvier	Capital	Intérêts	Annuité	En cours au 31/12/N
2021	4 829 952,34	457 792,71	62 311,89	520 104,60	4 372 159,63
2022	4 372 159,63	461 687,09	56 227,01	517 914,10	3 910 472,54
2023	3 910 472,54	465 678,08	50 629,52	516 307,60	3 444 794,46
2024	3 444 794,46	469 768,43	44 932,72	514 701,15	2 975 026,03
2025	2 975 026,03	420 627,46	39 133,81	459 761,27	2 554 398,57
2026	2 554 398,57	424 924,78	33 229,99	458 154,77	2 129 473,79
2027	2 129 473,79	345 488,72	27 218,24	372 706,96	1 783 985,07
2028	1 783 985,07	344 822,42	23 803,68	368 626,10	1 439 162,65
2029	1 439 162,65	246 657,09	20 362,51	267 019,60	1 192 505,56
2030	1 192 505,56	248 518,74	16 894,39	265 413,13	943 986,82
2031	943 986,82	147 878,48	13 398,88	161 277,36	796 108,34
2032	796 108,34	148 735,10	11 259,76	159 994,86	647 373,24
2033	647 373,24	149 605,61	9 106,75	158 712,36	497 767,63
2034	497 767,63	150 490,23	6 939,63	157 429,86	347 277,40
2035	347 277,40	151 389,16	4 758,20	156 147,36	195 888,24
2036	195 888,24	152 302,66	2 562,20	154 864,86	43 585,58
2037	43 585,58	43 585,58	351,19	43 936,77	0,00
TOTAL		4 829 952,34	423 120,37	5 253 072,71	

3. L'autofinancement

Le montant de l'autofinancement prévisionnel net, après remboursement de l'annuité de la dette, est estimé à 682.221 euros contre 390.745 euros en 2020, hors reprise des provisions et hors résultat. Grâce à la reprise anticipée du résultat dès le vote du budget primitif 2021, l'autofinancement net passe à 1.469.336 million d'euros.

Capacité d'autofinancement

		2 016	2 017	2 018	2 019	BP 2020	BP 2021
	Produits de fonctionnement courants	22 659 180 + 0,6%	22 892 871 + 1,0%	22 449 991 -1,9%	22 319 799 -0,6%	23 903 395 + 7,1%	22 773 187 -4,7%
+	Reprise sur Provisions	0	0	0	0	0	0
+	FNPTP perte de produit TP	0	0	0	0	0	0
	Total produits	22 659 180	22 892 871	22 449 991	22 319 799	23 903 395	22 773 187
-	Charges de gestion courantes	20 091 954 -1,9%	20 418 605 + 1,6%	20 232 269 -0,9%	19 891 591 -1,7%	21 037 307 + 5,8%	20 783 706 -1,2%
-	Provisions pour risques (perte de produit TP)	0	0	0	0	0	0
=	Excédent brut fonctionnement	2 567 227	2 474 266	2 217 722	2 428 208	2 866 088	1 989 481
-	Annuité de la dette	293 164	404 977	445 410	442 118	453 145	520 145
=	Capacité autofinancement nette ou Besoin de financement de l'annuité	2 274 063 0	2 069 289 0	1 772 312 0	1 986 090 0	2 412 943 0	1 469 336 0

B. La section d'investissement

1. Les recettes réelles d'investissement et l'autofinancement net

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5.732.977 millions d'euros et se répartissent ainsi :

- 1.969.641 euros de subventions diverses, amendes de police (Etat, région, département...),
- 769.000 euros de fonds de compensation de la T.V.A, taxe d'aménagement, autres, cessions
- 1.469.336 euros d'autofinancement net
- 1.525.000 euros d'emprunt

2. Les dépenses réelles d'investissement (hors capital de la dette)

Pour le budget primitif 2021, les dépenses d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à 5.732.977 millions d'euros TTC hors capital de la dette.

Elles se répartissent ainsi :

- 645.900 euros pour les travaux de maintenance du patrimoine bâti
- 500.000 euros pour les travaux de maintenance du domaine public
- 3.845.052 euros pour les opérations nouvelles d'investissement
- 369.500 euros pour les acquisitions de matériel et de mobilier
- 13.125 euros de fonds de concours à verser à l'ACSO (OPAH secteur Abel Lancelot/Clos Vittel)
- 347.545 euros d'acquisitions foncières
- 11.855 euros pour les immobilisations financières (avance au budget annexe lotissement, remboursement de caution)

Le ratio des dépenses d'équipement brut par habitant est d'un montant de 440 € contre 310 € par habitant pour les villes de même strate (source DGCL : *Les collectivités locales en chiffres 2018*).

IV. Le budget annexe 2021 lotissement “Les Tertres”

Il est uniquement prévu, sur ce budget annexe pour l'année 2021, l'intégration des intérêts de l'emprunt que la ville a contracté en 2014 sur le budget principal pour un montant global de 700 000 € relatif à l'opération foncière d'acquisition des terrains à bâtir au lieu-dit “Les Tertres”.

Le montant des intérêts en 2021 représente la somme de 9.855 euros sur le budget annexe lotissement.

		DEPENSE DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT
V O T E	Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	19 710,00	19 710,00

R E P O R T S	Reste à Réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Résultat de Fonctionnement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section de Fonctionnement	19 710,00	19 710,00
--	------------------	------------------

INVESTISSEMENT (mouvements réels et mouvements d'ordre)

		DEPENSE DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT
V O T E	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 855,00	9 855,00
R E P O R T S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section d'Investissement	9 855,00	9 855,00
---	-----------------	-----------------

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	29 565,00	29 565,00

V. ANNEXE

ETAT DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS - ANNEE 2020

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et son article 93 qui stipule qu'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus doit être présenté chaque année lors de l'examen du budget de la commune,

Etat des indemnités versées – année 2020

Maire et Elus		Brut	Charges PP
Maire	sortant	14 536,65	5 199,80
Adjoint 1	sortant	5 197,95	717,33
Adjoint 2	sortant	5 197,95	717,33
Adjoint 3	sortant	5 234,31	219,84
Adjoint 4	sortant	5 197,95	717,33
Adjoint 5	sortant	5 234,31	219,84
Adjoint 6	sortant	1 090,48	469,67
Adjoint 7	sortant	5 234,31	219,84
Adjoint 8	sortant	5 234,31	219,84
Adjoint 9	sortant	5 197,95	218,31
Conseiller délégué 1	sortant	1 440,25	60,49
Conseiller délégué 2	sortant	1 440,25	60,49
Conseiller délégué 3	sortant	1 440,25	60,49
Conseiller délégué 4	sortant	1 440,25	60,49
Total de janvier à mai 2020		63 117,17	9 161,09

Maire et Elus		Brut	Charges PP
Maire	entrant	20 351,31	7 280,24
Adjoint 1	entrant	7 633,36	320,60
Adjoint 2	entrant	7 706,05	2 998,48
Adjoint 3	entrant	7 633,36	320,60
Adjoint 4	entrant	7 633,36	320,60
Adjoint 5	entrant	7 633,36	320,60
Adjoint 6	entrant	7 758,25	325,85
Adjoint 7	entrant	7 758,25	325,85
Adjoint 8	entrant	7 706,06	323,65
Adjoint 9	entrant	7 706,06	323,65
Conseiller délégué 1	entrant	2 217,57	92,33
Conseiller délégué 2	entrant	2 212,57	92,93
Conseiller délégué 3	entrant	2 212,57	250,78
Conseiller délégué 4	entrant	2 212,57	92,93
Total de mai à décembre 2020		98 374,70	13 389,09
TOTAL GENERAL		161 491,87	22 550,18

Etat récapitulatif des remboursements de frais des élus – année 2020

Nbre	MOIS	NATURE PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
1	NOVEMBRE	Garde d'enfants	5H15	57,85 €
2	DECEMBRE	Garde d'enfants	3H30	34,69 €
TOTAL			8H45	92,54 €